Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20261110-1632026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 3 novembre 2026 Nombre de Conseillers en exercice : **27**
L'An deux mil vingt-six, le 9 novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RENOUX, Maire.

Présents : Thierry RENOUX, Michèle BACHELOT, Bruno TAKORIAN, Hélène AMOURIAUX-PICARD (à partir de la question n°5), Carole LEGENDRE, Nicolas LE BERDER, Valérie EUN, Danièle ESNAULT, Corinne FOUCAULT, Joël LEGENDRE, Pascale LE MASSON, Céline BESNARD, Mickael GIRARD, Mathieu WIDLOECHER, François-Marie MONTGERMONT, Jonathan DJAOUI, Dienaba FONDO, Soazic DANET, Donatien WATREMEZ, Kevin DUVAL, Antoine RONDIN

Excusés : Alexis CARRIC, Pierre CHAPON, Sonia TEXIER, Marie GALVEZ, Fabien ORINEL, Anna RUIZ

Secrétaire de séance : Danièle ESNAULT

Procurations : Alexis CARRIC à Michèle BACHELOT, Pierre CHAPON à Danièle ESNAULT, Sonia TEXIER à Hélène AMOURIAUX-PICARD, Marie GALVEZ à Mathieu WIDLOECHER, Fabien ORINEL à Donatien WATREMEZ, Anna RUIZ à Dienaba FONDO

163/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2026
CIAS – ASSOCIATION EPICERIE INTERCOMMUNALE SOCIALE ET SOLIDAIRE A L'OUEST DE RENNES (EISSOR) – CONVENTION DE FINANCEMENT DU LOCAL – RENOUVELLEMENT DU BAIL

Madame Hélène AMOURIAUX-PICARD, Adjointe à la solidarité, santé, personnes âgées et au logement social expose :
Il a été acté entre le CIAS à l'Ouest de Rennes et les 7 communes membres du CIAS à l'Ouest de Rennes (Bréal sous Montfort, Chavagne, Cintré, Le Rheu, Mordelles, Saint Gilles et Vezin Le Coquet) ainsi que la Commune de Le Verger de soutenir la mise en place d'une épicerie intercommunale sociale et solidaire sur le territoire intercommunal.
Les 7 communes ainsi que la commune de Le Verger se sont engagées à financer le local de l'association EISSOR (Epicerie Intercommunale Sociale et Solidaire à l'Ouest de Rennes), hors participation des communes au budget annuel du CIAS à l'Ouest de Rennes. Elles ont délégué au CIAS à l'Ouest de Rennes de collecter les subventions des communes et d'être l'interlocuteur unique de l'association EISSOR.
Afin de réaliser ces objectifs, des conventions de financement sont établies avec chaque commune, précisant la participation financière de chacune.
La commune de le Verger a décidé en 2021 de se joindre à ce projet. Elle s'engage à financer avec les 7 autres communes le local loué par le CIAS à l'Ouest de Rennes pour le compte de l'association EISSOR
Dans le cadre du renouvellement du bail du local de l'association EISSOR à compter du 1er décembre 2026, les communes sont sollicitées, par convention, pour participer au financement de ce local. Pour 2026, le montant de la participation de la commune de Chavagne s'élève à 3 007,56€ sur un montant global de 28 753 € et représente 10,46% pour un nombre de bénéficiaires de 31.
Afin de permettre la mise en œuvre de cette participation, chaque commune est invitée à prendre une délibération visant à :

- Approuver sa participation au financement du local de l'association EISSOR ;
- Autoriser la signature d'une convention entre le CIAS à l'Ouest de Rennes et la commune, précisant les modalités de cette participation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE sa participation au financement du local de l'association EISSOR**
- **AUTORISE la signature d'une convention entre le CIAS à l'Ouest de Rennes et la commune, précisant les modalités de cette participation.**

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire
A Chavagne, le 10 novembre 2026

Le Maire,
Thierry RENOUX

MAIRIE DE CHAVAGNE (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Danièle ESNAULT